

AVS : L'Unapei demande un dispositif global et pérenne pour l'accompagnement des élèves handicapés au sein de l'Education Nationale

Moins de 2 mois avant la rentrée scolaire, le gouvernement vient de faire adopter un amendement permettant à de nombreux auxiliaires de vie scolaire en fin de contrat avec l'Education Nationale de continuer à accompagner des élèves handicapés grâce au tissu associatif.

L'Unapei depuis de nombreux mois avait alerté le gouvernement sur la nécessité de pérenniser l'emploi des auxiliaires de vie scolaire au sein de l'Education Nationale. Compte tenu de l'urgence, elle avait accepté d'envisager les modalités de la gestion à titre provisoire des auxiliaires de vie scolaire dans le cadre associatif.

Toutefois, pour qu'un dispositif puisse être véritablement envisagé, l'Unapei avait demandé que l'Etat s'engage financièrement de manière à compenser intégralement le coût des charges afférentes à l'emploi des AVS par les associations. En outre, une solution plus globale et pérenne devait être posée pour l'accompagnement des élèves handicapés au sein de l'Education Nationale.

L'amendement proposé par le gouvernement ne peut constituer qu'une réponse provisoire pour la prochaine rentrée afin que l'expérience acquise par les 1300 AVS dans l'accompagnement des enfants handicapés ne soit pas définitivement perdue.

L'Unapei attend toujours une réponse plus globale et surtout un engagement financier de l'Etat pour permettre aux associations de gérer à sa place les AVS durant cette période transitoire.

À propos de l'Unapei :

Créé en 1960, l'Unapei est le premier mouvement associatif français œuvrant pour la représentation et la défense des intérêts des personnes handicapées mentales. Les associations affiliées à l'Unapei agissent pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres.

L'Unapei est un mouvement national qui fédère près de 600 associations présentes au niveau local (Apei, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol...), départemental (Adapei, Udapei, Association tutélaire) et régional (Urapei).

L'Unapei en chiffres :

- 180 000 personnes handicapées accueillies
- 60 000 familles adhérentes des associations affiliées
- 3 000 établissements et services spécialisés
- 75 000 professionnels employés dans les associations et les établissements

Plus d'informations sur : www.unapei.org

Contact presse Unapei:

Coralie Langlais

☎ 01 44 85 50 83 - c.langlais@unapei.org